



## AVIS AUX ASSUREURS INSCRITS AUPRÈS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL QUI SONT AUTORISÉS À FAIRE AFFAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Veillez noter qu'en vertu du paragraphe 79(1) de la *Loi sur les assurances* du Nouveau-Brunswick, les exigences relatives à la soumission de votre déclaration annuelle sont les suivantes :

### Compagnies d'assurance vie

1. Page couverture de la déclaration annuelle
2. Page 10.010 – Renseignements sur l'entreprise, les administrateurs, les vérificateurs, etc.
3. Les tableaux provinciaux suivants de l'état annuel déposé auprès du BSIF :
  - 95.010
  - 95.020
  - 95.030
  - 95.040

### Autres compagnies d'assurance :

1. Page couverture de la déclaration annuelle
2. Page 10.10 – Renseignements sur l'entreprise, les administrateurs, les vérificateurs, etc.
3. Les pages suivantes de l'état annuel déposé auprès du BSIF:
  - 67.10
  - 67.30
  - 93.30
  - 93.50

Veillez noter que nous devons recevoir votre déclaration annuelle d'ici le 31 mars. . Si certains des documents mentionnés ci-dessus ne sont pas prêts à être soumis au moment de la présentation de la trousse, il faut fournir une lettre confirmant leur absence et précisant la date à laquelle ils seront soumis. **Nous vous recommandons fortement de soumettre ces documents par voie électronique, soit en format Adobe ou Excel, en les envoyant par courriel à l'adresse [insurance.finance@fcnb.ca](mailto:insurance.finance@fcnb.ca).**

**Afin de nous aider à être plus efficaces et à pouvoir vous fournir les plus récents renseignements sur les exigences relatives au dépôt de déclarations annuelles, à l'impôt sur les primes d'assurance et aux contributions en matière d'assurance automobile, nous vous prions de nous fournir une adresse de courriel pour que nous puissions l'ajouter à votre dossier. Vous pouvez toujours consulter notre site Web, à l'adresse [www.fcnb.ca](http://www.fcnb.ca), pour avoir accès à des avis généraux et à de l'information utile.**

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel de la Direction des assurances.